



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize janvier à 20 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 40 - Pouvoirs : 5 - Votants : 45

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AVET LE VEUF E. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COICAUD C. - CURZILLAT L. - DAUBERCIES M-C. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - FOSSATI-ROYON M-H. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LAMBERSENS P - LARMURIER C. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RIBIOLLET C. - ROPHILLE C. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir BOCQUET J.) - AUGY A-L (pouvoir ROPHILLE C.) - BELLEVIN-MUGNIER P. (pouvoir GURLIAT-CLERC C.) - FILLARD C. (pouvoir NOVEL C.) - RUBIN-DELANCHY J-Y. (pouvoir MAXENTI J-C.) - TILLOY D.

Absents : ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - BRUSOZ M-C. - BURNET C. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUIILLIERE C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D - DURET Carole - DURET Christian - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MACHEDA P. - MAILLY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - RITTAUD A. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : ANDREOLI C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/01/2020

Date d'affichage : 07/01/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 ;
- **PREND ACTE** du point d'étape dans le cadre de la suite à donner pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de création d'un groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières, et **VALIDE** la procédure de renégociation préalable, en cours avec trois candidats présumés ;
- **APPROUVE** le projet de création de la voie nouvelle du Bognon (commune déléguée de Thorens-Glières), **APPROUVE** que la mission de maîtrise d'œuvre soit confiée au cabinet UGUET, pour un montant de 28 350 € HT, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout autre document relatif aux études préalables à l'aménagement de la voie nouvelle ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération « RD5 Fruitière Vuaz Tranche Conditionnelle n°2 » et sa répartition financière (*montant global : 170 874 €, participation communale : 99 980,00 €, frais généraux : 5 126,00 €*), **S'ENGAGE** à verser au SYANE sous forme de fonds propres la participation à la charge de la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers correspondants ;
- **VALIDE** la mise à jour du règlement intérieur de location des salles communales et du tableau des tarifs de location correspondants, comme présenté en séance ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, préalablement au vote du budget 2020, à engager et mandater les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes de Fillière dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- **APPROUVE** le versement de subventions au profit des crèches associatives de la commune (multi accueil « Pomme d'Happy », « les Marmotins », « Les P'tiouts ») ainsi qu'au profit de l'ADMR du Parmelan, au titre de l'année 2020, et **VALIDE** le versement d'un premier acompte sur ces subventions, préalablement au vote du budget et afin de faciliter le fonctionnement quotidien de ces structures :
 - Pomme d'happy : montant total de 89 000 €, 1^{er} acompte de 29 667 €,
 - Les Marmotins : montant total de 61 752 €, 1^{er} acompte de 20 584 €,
 - Les Ptiouts : montant total de 66 000 €, 1^{er} acompte de 22 000 €,
 - ADMR du Parmelan : montant total de 16 000 €, 1^{er} acompte de 8 000 €.

Le Maire

Christian ANSELME



Affiché le :